Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1968

16.7.2024

DÉCISION (PESC) 2024/1968 DU CONSEIL

du 15 juillet 2024

modifiant la décision (PESC) 2022/2319 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 25 novembre 2022, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2022/2319 [1].

(2) Le 28 juillet 2023, étant donné que la situation politique, économique, humanitaire et sécuritaire en Haïti se détériore encore, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/1574 [2], modifiant la décision (PESC) 2022/2319 et établissant un nouveau cadre de mesures restrictives supplémentaires.

(3) Sur la base d'un réexamen des mesures visées à l'article 2 *bis*, paragraphe 1, et à l'article 3 *bis*, paragraphes 1 et 2, de la décision (PESC) 2022/2319, et compte tenu de la gravité de la situation en Haïti, il convient de proroger ces mesures jusqu'au 29 juillet 2025.

(4) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2022/2319 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

À l'article 8, paragraphe 2, la date du «29 juillet 2024» est remplacée par la date du «29 juillet 2025».

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 15 juillet 2024.

Par le Conseil

Le président

NAGY I.

---

[1] Décision (PESC) 2022/2319 du Conseil du 25 novembre 2022 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti (JO L 307 du 28.11.2022, p. 135).

[2] Décision (PESC) 2023/1574 du Conseil du 28 juillet 2023 modifiant la décision (PESC) 2022/2319 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Haïti (JO L 192 du 31.7.2023, p. 21).